

# DÉLIBÉRATION n° CA-11-12-2024-08 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 11 décembre 2024

Élection du président du Comité électoral consultatif (CEC)  
de l'université de Poitiers

## Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

## ADOPTE

### Article 1<sup>er</sup> : Élection

Les membres du Conseil d'administration ont ratifié, à l'issue d'un vote à bulletin secret, la proposition de la présidente de l'université de Poitiers de désigner Eddy LAMAZEROLLES, en qualité de président du Comité électoral consultatif, à la majorité absolue des membres du Conseil d'administration, au premier tour :

- 35 votants ;
- 5 abstentions ;
- 30 suffrages exprimés :
  - 30 voix pour Eddy LAMAZEROLLES ;
  - 0 voix contre ;

Fait à Poitiers, le 11 décembre 2024  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

18/12/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.